

**COMPTE RENDU
DE REUNION**

Date : 13/01/2022

Lieu : Salle des Fêtes

Membres :

Véronique BELANGER - Raphaël CHEVALARD – Patrick DOUCHY - Michèle HOOGE - Anne LUPIAC – Patrick PALISSE – Frédéric PUGNERE – Mireille ROUZAUD - Lysiane PALISSE – Stéphane LHUISSIER – Joël PUJADE

Absent(e)s excusé(e)s : Raphaël CHEVALARD

Objet : **REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Diffusion : les membres du Conseil Municipal – Secrétaire de mairie – affichage municipal – site internet

Rédacteur : Lysiane PALISSE

Date de diffusion : 17/01/2022

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 2 sur 9
--	---------------------------------	--

ORDRE DU JOUR

1. Point budgétaire au 31/12/2021
2. Débat d'orientations budgétaires 2022
3. Amendes de police 2022
4. DETR 2022
5. Nomination employée de service
6. Renforcement du Poste électrique de PIE SANS PEILE
7. DIA NACASS/CHATEL
8. Questions diverses

PREAMBULE

Conformément aux dispositions génériques relatives aux réunions décidées lors de la réunion du 26 Mai 2020, Lysiane PALISSE est désignée secrétaire de séance.

Raphaël CHEVALARD, absent, donne pouvoir, à Patrick PALISSE.

1 POINT BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal a examiné le point budgétaire de fin d'année 2021 ; quelques dépenses ou recettes peuvent encore venir compléter ce point avant le vote du Compte Administratif lors de la réunion du Conseil Municipal de février.

Concernant le budget de fonctionnement, les dépenses principales sont les suivantes (les chiffres sont arrondis, les chiffres définitifs seront donnés en février) :

- Charges à caractère général : 113 855 € prévus pour 100 839 € réalisés
- Charges de personnel : 87 887 € prévus pour 85 800 € réalisés
- Autres charges de gestion courante : 82 170 € prévus pour 79 760 € réalisés
- Dépenses imprévues : 23 859 € prévus pour 0 réalisé

Les dépenses de fonctionnement sont donc en retrait (de 17 300 €) par rapport à celles prévues, en notant que les sommes projetées pour dépenses imprévues (21 500 €) n'ont pas été utilisées.

Les recettes de fonctionnement sont en revanche nettement supérieures aux recettes prévues en grande partie en raison de dotations supplémentaires (par le Département).

En intégrant le retrait sur les dépenses et le supplément sur les recettes, le résultat budgétaire prévisionnel de l'année 2021 est de **54 000 €**, pour un objectif initial de 35 000 €. Ce résultat devra être confirmé à l'examen des chiffres définitifs.

Il est à noter que ce résultat a été obtenu sans augmentation de la fiscalité locale.

Les dépenses d'investissement sont de 278 500 €, dont l'acquisition de la Maison de La Marie-Fernand.

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00
		Page : Page 3 sur 9

2 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Objet du Débat d'Orientations Budgétaires

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est la phase 1 de l'élaboration budgétaire, obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants et facultative pour les autres. Elle fait partie de la préparation du budget. Cette phase est constituée d'un débat sans vote. Même s'il n'est pas obligatoire au PIN, le DOB est organisé chaque année au sein du Conseil Municipal.

Le DOB est suivi par une première élaboration du budget débattue en Conseil Municipal en février ; le projet (phase 2) sera présenté, en mars, à l'Inspecteur Principal des Finances Publiques qui émettra ses remarques. Le projet prendra en compte l'état des lieux budgétaire, notamment les résultats de l'année N-1 (Compte Administratif), approuvés en Conseil Municipal de février (la clôture des comptes de l'année N pouvant intervenir jusqu'au 31/01 de l'année N+1, cette période, du 1^{er} au 31 janvier est dite « le jour supplémentaire »).

Après prise en compte, de tout ou partie des remarques de l'Inspecteur Principal des Finances Publiques, le Conseil Municipal votera en mars ou avril le budget qui deviendra alors le Budget Primitif (BP) de l'année. C'est la phase 3 dont l'échéance impérative (légale) est le 15 avril.

Ce budget pourra être modifié en cours d'année par délibération. Il s'agira alors de « Décision Modificative » (DM) au Budget Primitif.

Tout au long de l'année, le suivi du budget sera assuré lors de « Points Budgétaires » qui n'ont rien d'obligatoires mais que la commune pratique régulièrement.

Les propositions budgétaires ont été débattues par le Conseil Municipal et sont données en annexe à ce compte rendu.

Situation au niveau international,

Depuis 2020, la crise sanitaire qui touche le monde entier a complètement bouleversé les perspectives économiques. Même si l'accès aux vaccins et l'appui précoce des pouvoirs publics a permis une reprise de l'économie mondiale, la dynamique reste incertaine. Dans sa mise à jour des perspectives de l'économie mondiale d'octobre 2021, le Fonds Monétaire International (FMI) se place toujours sur un horizon inhabituellement court (2021-2022) par rapport aux travaux habituellement réalisés.

Il précise que « L'économie mondiale devrait croître de 5,9 % en 2021 et de 4,9 % en 2022, soit 0,1 point de pourcentage de moins pour 2021 que dans la mise à jour de juillet. La révision à la baisse pour 2021 résulte d'une dégradation de la situation dans les pays avancés, en partie due à des ruptures d'approvisionnement, et dans les pays en développement à faible revenu, principalement en raison de l'aggravation de la dynamique de la pandémie. Cette évolution est partiellement compensée par des perspectives à court terme plus favorables pour certains pays émergents et pays en développement exportateurs de produits de base. »

Dans le détail, il est estimé sur 2021 une croissance de 6,8 % au Royaume-Uni, 6,3 % pour la France, 6 % pour les Etats-Unis, 5,8 % pour l'Italie, 5,7 % pour l'Espagne, 3,1 % pour l'Allemagne et 2,4 % pour le Japon. Les pays émergents et en développement d'Asie restent plus moteur avec 9,5 % pour l'Inde et 8 % pour la Chine. Cette évolution devrait être plus modérée pour après 2022 et s'établir à environ 3,3 %.

L'inflation qui est constatée à l'heure actuelle est due aux inadéquations entre l'offre et la demande liées à la pandémie et à la hausse des cours des produits de base par rapport à leur faible niveau d'il y a un an. Même si le FMI estime que les pressions sur les prix devraient, pour la plupart, s'atténuer en

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00
		Page : Page 4 sur 9

2022, les risques d'inflation sur la durée persistent notamment si la pandémie se poursuit plus longtemps.

Le FMI préconise ainsi «de faire de l'accélération de la vaccination de la population mondiale une priorité absolue, tout en favorisant la généralisation du dépistage et l'investissement dans les traitements. »

Situation au niveau national,

Depuis 2018, le ralentissement de la croissance, commun aux grandes économies de la zone euro, a cependant été plus marqué pour la France, notamment en raison du mouvement des «gilets jaunes» qui a sensiblement pesé sur la consommation intérieure au cours du dernier trimestre 2018, la croissance française est ainsi passée de 2,7 % fin 2017 à 1,2 % fin 2018 et s'est stabilisée à 1,5 % sur 2019. Avec la pandémie due à la COVID-19, la baisse de croissance en 2020 est très marquée et s'établit à - 8 %.

Dans ce contexte de reprise économique, les tensions d'approvisionnement sont présentes en 2021 et en France, c'est plus particulièrement la remontée des prix de l'énergie qui a fait rebondir l'inflation en 2021.

En parallèle, les tensions sur les recrutements tendent à progresser. Ainsi, interrogées en juillet dans les enquêtes de conjoncture, environ 15 % des entreprises de l'industrie et des services et 40 % de celles du bâtiment se déclaraient limitées dans leur production par l'insuffisance de personnel.

Néanmoins, les chiffres des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi au 3e trimestre 2021 évoluent à la baisse : « En France (y compris les départements-régions d'outre-mer, hors Mayotte), le nombre de demandeurs d'emploi s'élève à 3 544 100 pour la catégorie A. Il diminue de 5,5 % sur le 3ème trimestre (9,7 % sur un an). Pour les catégories A, B, C ce nombre s'établit à 5 871 200. Il diminue de 1,9 % sur ce trimestre et de 3,6 % sur un an. »

Situation au niveau de la commune

Comme décrit dans le compte rendu de réunion du Conseil Municipal du 16 mars 2021, l'examen des finances de la commune montre :

- i. Un maintien probable de l'épargne brute à un bon niveau (celui des dernières années en légère baisse en 2021).
- ii. Une capacité de désendettement toujours bonne et loin du seuil de prudence (10 ans), passant de 7.7 années en 2021 à 3 années en 2027
- iii. Un cout global de la dette constant jusqu'en 2026 (45 861 €) mais une forte chute en 2027 (23 000 €)

La situation financière actuelle de la commune est donc saine, l'épargne brute représentant 16 % des recettes de fonctionnement en 2021. L'investissement réel de la commune est néanmoins très supérieur à sa capacité d'investissement : 880 765 € investis en 7 ans (2015-2021), pour une capacité de 145 198 €. L'écart étant absorbé par l'appel à l'emprunt et l'obtention de subventions. La commune peut donc continuer à investir sous condition d'obtention de subventions et de maintien de son résultat de fonctionnement.

Evidemment la commune reste soumise aux risques précédemment explicités (notamment inflation, risque d'autant plus grand que le niveau d'investissement est élevé).

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00
		Page : Page 5 sur 9

Les propositions budgétaires pour LE PIN 2022

1. Fonctionnement (dépenses ou économies par rapport à 2021)

- Intérêts des emprunts : 9 502.30 €
- Perspectives budgétaires 2022 du SIRP : 39 500 € dont 1 500 € pour socle numérique
- Elagage platanes de la Place : 2 000 €
- Cotisation pompier : 10 184 € pour 10 324 € en 2021
- Frais informatique : Sauvegarde, pack office location et antivirus : 1 100 €
- Voirie (béton) : 2 000 € (dans l'attente de réfection complète)
- Personnel : 47 200 € (salaires nets sans les charges), compte tenu des augmentations 2021 + part CIA 2021 (revalorisation non prise en compte car les montants ne sont connus que fin janvier)
- Feuille de Route Environnement : 5 000 € dont épicerie (marges bio financées par mairie)
- Participation Citoyenne : 1 000 €
- Chantiers passe muraille : 2 000 €
- Livre Histoire du PIN : 2 200 €
- DECI (poteaux incendie) : 500 €
- Participation Dossiers Urbanisme : 1 000 €
- Four partie en fonctionnement : voir Investissement, une partie de la somme viendra provisoirement en fonctionnement
- Subventions aux associations : 5 700 € (6 400 en 2021, mais mise en veille des Dames de Jeux
 - APE, Comité des Fêtes, AGLG, MCLP, La Garrigue, La Veyre : 4 200 €
 - ABPEI, ORION : 500 €
 - Autres : 1 000 €

2. Investissement : 273 510 €

- Dépenses obligatoires : 36 359 € (35 200 en 2021)
 - i. Capital des emprunts : 36 359.14 € : le loyer de la maison de la Marie-Fernand (740 € mensuel) couvre avantageusement le remboursement de l'emprunt (5 376 € annuel soit 448 € mensuel)
- Priorité 1 (subventions obtenues en 2021 ou chantiers indispensables) : 162 820 €
 - i. Centre Bourg et WC public Grand'Terre : 77 558 € (58 749 € place + 18 809 € WC)
 - ii. Four Communal : 32 417 € (une partie sera provisoirement imputée en fonctionnement)
 - iii. Commerce Maison Nizier, pièce du haut : 37 300 € (subvention 18 768 €)
 - iv. Voirie du Four à Chaux : 1 860 €
 - v. Dos d'ânes Combe de Robin et Grand Chemin (amendes de police 11 880 € déjà reçus) : 6 000 €
 - vi. Défibrillateur salle des fêtes : 2 500 €
 - vii. Ordinateurs Mairie : 3 185 €
 - viii. Déco de Noel : 1 000 €
 - ix. Divers : Isoir/Urne : 1 000 €
 - x. Rideaux occultants école Cours Elémentaire : 1 000 €

COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 6 sur 9
---------------------------------	--

- Priorité 2 (subventions obtenues mais programmation 2022 ou 2023 ; travaux figurant au budget ou travaux pouvant être intégrés en cours d'année par Décision Modificative) : 74 331 €
 - i. Rénovation énergétique mairie : 17 800 €
 - ii. Rénovation énergétique Maison Marie-Fernand : 46 531 €
 - iii. Réseaux zone II AU et I AU (en fonction de l'avancement des dossiers) : 10 000 €
- Priorité 3 (autres travaux non prioritaires, non chiffrés, pas de subventions obtenues à ce jour, ne figurant pas au budget ; travaux pouvant être intégrées en cours d'année par Décision Modificative)
 - i. Aménagement déplacement doux (chemin des Parans) si obtention Amendes de Polices
 - ii. Voiries (hors urgences prévues en fonctionnement) si obtention DETR ou DSIL
 - iii. Enfouissement réseau Croisette : en attente de réponse du SMEG
 - iv. Achat d'un tracteur d'occasion
 - v. Défibrillateur Four à Pains
 - vi. Vélo électrique en prêt ou location
 - vii. Bornes station pour véhicules électriques
 - viii. Panneaux photovoltaïques pour ombrières ou toitures

3 AMENDES DE POLICE 2022

Les demandes pour l'année 2020 porteront sur : la sécurisation du Chemin des Parans et la mise en place d'une barrière sur le mur de l'école.

Une réunion sur place, concernant les aménagements du Chemin des Parans, aura lieu avec les riverains le 29 janvier à 10h 30.

Le Conseil Municipal approuve ces demandes à l'unanimité.

4 DETR 2022

Les demandes pour l'année 2022 porteront sur : la réfection de la route de Cavillargues en deux étapes : RD5 au Pont de Tave – Pont de Tave au Pont de Brive.

Des devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal approuve ces demandes à l'unanimité.

5 NOMINATION EMPLOYEE DE SERVICE

Un poste d'Adjoint Technique Principal 1ère classe a été créé au 1/1/2022 ; l'employée de service, y est nommée à cette même date.

6 RENFORCEMENT ELECTRIQUE DU POSTE PIE SANS PEILE

Le réseau électrique de Pie Sans Peile nécessite un renforcement. La solution proposée est de renforcer le réseau aérien actuel. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet dont le montant s'élève à 46 773,15 € HT soit 56 127,78 € TTC, demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir, s'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif, qui s'élèvera approximativement à 0,00 €, autorise le Maire à viser l'Etat Financier Estimatif et s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent à 3 201,85 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie

7 DIA NACASS/CHATEL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur la bâtisse située sur la parcelle C221 de superficie 294 m²

COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00
	Page : Page 7 sur 9

8 QUESTIONS DIVERSES

8.1 Réfection de la Place du village

Une première réunion aura lieu le 18/01 à 15.30.

8.2 Commission Locale d'Information de MARCOULE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a intégré le Conseil d'Administration de la Commission Locale d'Information (CLI) de Marcoule ; une CLI est mise en place pour chaque Installation Nucléaire de Base. Ces instances, qui rassemblent des représentants de la société civile, constituent à la fois des interlocuteurs incontournables des exploitants et des autorités, une source indépendante d'information pour la population et un observateur vigilant du fonctionnement des installations. Ce sont la loi sur la transparence et la sûreté nucléaire (loi TSN du 13 juin 2006) suivie du décret n°2008-251 du 12 mars 2008, qui ont défini leur caractère obligatoire, leur mode de fonctionnement et leur statut. Toutes les fonctions du Conseil d'Administration sont exercées à titre bénévole.

Les membres du Conseil d'Administration de la CLI de Marcoule au 23/12/2021

Nom/Prénom	Collège	CA de la CLI	ANCCLI - Collège
BELANGER Pierre	Personnalité Compétente		
CAMELIS Christian	Association SPN du Gard		Association
CAZORLA Yves	Elu (Maire Laudun)		
DRIEY Louis	Elu (Maire Piolenc)		
DUCROS Bernard	Elu (Maire Orsan)		Elu
ESTELLE Gérard	Elu (Maire Vénéjan)		
HUGON Florent	Syndicat		Syndicat
LACROIX André	Personnalité Compétente		Personnalité Compétente
MARTINOTTI Philippe	Syndicat		
NADAL Laurent	Elu (Maire Cavillargues)	Trésorier	
NICOLLE Sylvie	Elu (Maire Sabran et Conseillère départementale)		
PALISSE Patrick	Elu (Maire Le Pin)	Secrétaire	
PEYRIERE Pascal	Elu (Maire Chusclan)		
PISSAS	Elu (Maire Tresques et Conseiller départemental)	Président	
SCORSONE Patrick	Elu (Conseiller départemental)	Vice- Président	

Jean-Pierre CHARRE, membre titulaire de la CLI dans le collège des personnalités compétentes reste représentant de la CLI de Marcoule-Gard à l'ANCCLI

8.3 Participation citoyenne

Un habitant du PIN, résident secondaire, a proposé au maire la création de bons, qui seraient achetés à l'épicerie par les propriétaires de résidences en location et remis gratuitement à leurs locataires à leur arrivée, ceci pour leur faire connaître l'épicerie et les accoutumer à s'y servir. Le Conseil Municipal trouve l'idée excellente et l'a soumise à Nathalie, exploitante de l'Epicerie du Château, qui l'a acceptée.

	COMPTE RENDU (Suite)	Indice : 00 Page : Page 8 sur 9
--	---------------------------------	--

8.4 Communication

Deux articles ou vidéos, à partir d'interviewes du maire, sont parus dans la presse cette semaine pour mettre en avant la politique environnementale de la commune :

- Dans le journal Ouest-France :

<https://www.ouest-france.fr/leditiondusoir/2022-01-07/ce-maire-eteint-la-lumiere-dans-son-village-et-18-autres-communes-alentour-lui-emboitent-le-pas-0ff6384b-1093-4832-a6e1-67c92a7a01aa>

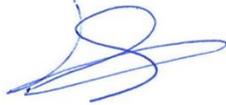
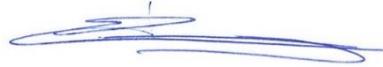
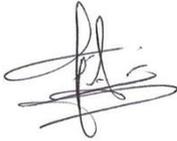
- **Dans TV SUD** : vidéo

<https://www.facebook.com/tvsudmagazine.gardrhodanien/videos/452605129806965> et article à venir la semaine prochaine) **et article à paraître dans le magazine la semaine prochaine (TV SUD n° 275)**

**COMPTE RENDU
(Suite)**

Indice : 00

Page : Page 9 sur 9

Véronique BELANGER	
Patrick DOUCHY	
Michèle HOOGE	
Stéphane LHUISSIER	
Anne LUPIAC	
Lysiane PALISSE	
Patrick PALISSE	
Frédéric PUGNERE	
Joël PUJADE	
Mireille ROUZAUD	